MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 9 novembre 2015

PREAVIS N° 11/2015

Crédit complémentaire au budget 2015
Compte 430.314 - Entretien des routes

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Résumé

En raison des fortes chutes de pluie du printemps les routes et chemins communaux ont été fortement endommagés et de nombreuses dessertes sont de ce chef devenues impraticables voire pour l'une d'entre elle emportée.

Le budget adopté par le Conseil communal est de l'ordre de Fr. 250'000.00 (compte 430.314 - Entretien des routes). Il est, à peu de choses près, dans ce même ordre de grandeur chaque année, cas exceptionnels réservés. C'est dire qu'il ne prévoyait pas les événements relatés en premier paragraphe.

Les faits que nous décrivons ci-après nous obligent à demander un crédit complémentaire de **Fr. 60'000.00** portant ainsi le budget 2015 de cette position à **Fr. 310'000.00**. A relever qu'aucune subvention ne peut être envisagée.

2. Détail

Nous résumons la situation des travaux imprévisibles et exceptionnels qui, nous le rappelons, découlent des conditions météorologiques particulières du printemps.

Les Mosses, route de Praz Cornet	34'581.95
Le Sépey, route de la Pierre	20'354.20
La Comballaz, route du Mont	20'937.40
Total	75'873.55
Solde disponible sur compte 430.314 (compte tenu des factures à venir)	15'873.55
Découvert sur compte en regard du budget	60'000.00

Il sied de relever que de facto le Conseil communal a été rendu attentif à la situation dans le sens qu'il y avait lieu de s'attendre à un dépassement au regard du budget.

Il s'agit encore de souligner que le personnel de la voirie a été engagé en partie voire complètement sur les chantiers énoncés ci-avant.

A la lumière de ce qui a été développé, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de **Fr. 60'000.00** au titre d'entretien des routes compte 430.314.

Ce dépassement de compte a pour effet d'augmenter le déficit du budget 2015 et de le porter à Fr. 338'388.00.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu	le préavis municipal no 11/2015 du 9 novembre 2015,
Ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2015 de Fr. 60'000.00 pour les travaux décrits ;**
- **de porter le compte 430.314 - Entretien des routes à Fr. 310'000.00.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Annie Oguey

La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Annexe : Photo de la route de Praz Cornet

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2015

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal

